

# Couverture d'assurance pour des voyages ponctuels

Même peu de temps avant de partir, vous pouvez conclure une assurance de voyages auprès d'AXA. L'**assurance de voyages ponctuelle d'AXA** (contrat à court terme) vous couvre dans le monde entier pour un voyage. Composez votre assurance de voyages selon vos besoins en faisant votre choix parmi sept modules et partez l'esprit tranquille.

## Exemple pour le module de base «Assurance des frais d'annulation»

Vous avez réservé à la dernière minute une semaine all inclusive à Mykonos pour vous et votre partenaire et avez souscrit l'assurance de voyages ponctuelle d'AXA. Quelques jours avant le départ, votre partenaire se casse la cheville en tombant et vous ne pouvez plus partir. AXA vous rembourse intégralement les frais d'annulation.

Frais d'annulation	CHF 2800
Frais de traitement	CHF 100
<b>Total des frais pris en charge</b>	<b>CHF 2900</b>



Conclure en ligne,  
payer par carte de crédit



## Vos avantages

- Un voyage, jusqu'à 11 personnes avec vous
- Conclusion en ligne jusqu'à la veille du départ et paiement direct par carte de crédit
- Possibilité de conclure l'assurance auprès de votre conseiller ou conseillère jusqu'à 14 jours avant le départ
- Protection de voyage sur mesure, sept modules au choix
- Voyage durant jusqu'à 125 jours (début et fin définis à la conclusion du contrat)
- Couverture d'assurance dans le monde entier
- Aucune franchise (sauf pour le module complémentaire «Bagages»)
- Aucune résiliation nécessaire (expiration automatique du contrat à la fin du voyage)



Calcul de la prime et informations  
complémentaires  
[AXA.ch/voyage](https://www.axa.ch/voyage)